



## Devis pour travaux

-----  
Par RayLin

Bonjour,

J'ai fait venir chez moi une entreprise contactée sur un salon pour évaluer des travaux dans la maison.

Après avoir signé pour commande un devis comportant plusieurs travaux différenciés et chiffrés j'ai constaté que le total du devis était inférieur au total des sous-totaux du devis et ne correspondait donc pas au coût total. Je l'ai signalé au vendeur qui m'a remis un devis actualisé.

D'autre part, ce devis n'était pas accompagné de bordereau de rétractation sous 14 jours.

Questions ?

- Est-ce que dès lors ce premier devis signé devient entièrement caduque et est de ce fait annulé ?

- Est-ce que en ne signant pas le devis révisé je suis totalement dés-engagé avec cette société à laquelle je ne doit rien?

Soit dit en passant, ce second devis comporte un bordereau de rétractation sous 14 jours.

Merci pour votre réponse

Cordialement

Raymond Lindner